

Question 1

Selon les chiffres de l'OMC, le commerce mondial a accusé une chute de 5,3% en 2020 à cause des mesures prises en réponse à la pandémie de COVID-19. Le commerce mondial désigne le totalité des échanges de flux de biens et de services entre les pays. Il est régulé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis 1996 (Accords de Marrakech). La reprise du commerce mondial est rendue possible grâce à une série de mesures adoptées par les Etats mais s'inscrit dans le contexte de montée des mesures protectionnistes et de guerre commerciale.

Quels sont les caractéristiques et les enjeux de la reprise du commerce mondial ?

\*

Le ralentissement du commerce mondial est antérieur à la pandémie de COVID-19 (IA).

Rendu possible grâce à la baisse du coût du transport et à l'ouverture des économies, le libre-échange prévalait jusqu'en début des années 2000.\* Cependant, avec la crise financière de 2008-2009, le commerce international a connu un ralentissement. La paralysie des négociations depuis le cycle de Doha (2001) et la multiplication des accords commerciaux régionaux (de 1950 contre 303 aujourd'hui) expliquent cette baisse. La guerre commerciale menée par les Etats-Unis et la Chine a aussi freiné ce ralentissement du commerce mondial avant la crise sanitaire (2018).

La reprise est rendue possible grâce à la vaccination et à la levé de certaines restrictions (IB).

\* Entre 1950 et 1980, le taux de protection a été divisé par 12 et le commerce mondial a progressé de 7,2%.

alors que les prévisions initiales de l'OMC faisaient état d'une baisse comprise entre - 12% et 32%, la baisse du commerce internationnal a été moins violente. La vaccination rapide a permis une reprise de la croissance, ainsi que la réouverture des frontières. Les différents plans de relance accompagnent cette reprise économique (100 Md€ pour France Relance). Si certains ont cru que la prise de conscience d'une interdépendance accrue aux puissances étrangères (eg: Chine) entraînerait une «démondialisation», le commerce mondial a repris (I. MÉJEAN) sans sortir pour autant des chaînes de valeur mondiales (70% du commerce mondial).

La reprise du commerce mondial se caractérise par la montée des mesures de protectionnisme (barrières tarifaires et non tarifaires) (IIA).

Malgré un engagement de l'OMC à ne pas mettre en place de mesures protectionnistes pour ne pas aggraver la crise (comme ce fut le cas en 1929 avec les représailles européennes à la Loi Smoot-Hawley), plus de 2000 mesures temporaires ont été adoptées dont 635 persistent. Au total, ces mesures concernent 343 Md\$ de biens. Certains pays ont restreint leurs exportations de produits stratégiques (protectionnisme inversé) pendant la crise, provoquant une perte de confiance de leurs partenaires.

L'enjeu de la reprise du commerce mondial est triple (II.B).

Il s'agit d'abord de diminuer la dépendance des approvisionnements stratégiques. La plupart des semi-conducteurs à l'état liquide a relancé le débat sur les relocalisations. Dans une note DGT, décembre 2020, Vulnerabilités des approvisionnements français et européen, BONNEAU & NARAYA conseillent de diversifier les sources d'approvisionnement mais aussi le recyclage des matières premières et les stocks de sécurité.

Ensuite la transition écologique doit être prise en compte dans le cadre de la reprise. Depuis sa nouvelle stratégie commerciale (B/21/24) l'UE fait de la ratification de l'accord de Paris un préalable à tout nouvel accord commercial (eg: avec le Mexique). 37% de la relance doit aussi être consacrée à la transition écologique.

Enfin, la reprise doit se faire dans le respect des règles de l'OMC (transparence et négociabilité), qui gagnerait à être reformée (notamment son Organigramme des différends).

## Question 2

La croissance désigne l'augmentation de la production d'une économie. Dans le contexte actuelle de reprise des économies, les plans de relance visent à accompagner la croissance. D'un point de vue plus global, la croissance permet aux économies de subvenir aux besoins de populations en participant à leur développement et en améliorant leur bien-être (à condition que les gains soient équitablement répartis).

Quels sont les moteurs de la croissance ?

\*

L'investissement public est un des moteurs de la croissance (I A). En période de crise, pour relancer la croissance, l'investissement public participe à la reprise économique. Cet investissement peut soutenir l'innovation, qui encouragera la productivité et évincera du marché les entreprises peu compétitives. L'innovation est aussi un moyen d'augmenter le taux d'emploi à long terme. Dans le cadre d'une politique de relance, une politique budgétaire expansionniste aidera aussi la croissance (KEYNES). Les aides de l'état comme les bourses de projets garanties par l'Etat ou le fonds de solidarité (pour les PME notamment) sont un exemple.

L'investissement privé est aussi un moteur de la croissance (I B). Il peut être bénéfique dans le cadre de la R&D, notamment au profit des start-ups (cas d'Israël). Les IDE sont également un moteur de la croissance. La France en a capté 39 Md€ en 2019 (baromètre annuel EY) et est la 1<sup>e</sup> destination d'Europe, notamment dans l'industrie, grâce aux politiques mises en place depuis 2017 (ex: crédit impôt recherche).

Dans le contexte de la mondialisation et du fractionnement de la production, de division internationale du travail, une participation aux CVM augmente la productivité (II A)

les pays qui participent aux chaînes de valeur mondiales augmentent leur productivité et donc leur croissance, notamment les pays émergents, qui n'ont pas besoin de construire toute une chaîne industrielle. Une augmentation de 1% de la participation aux CVM entraîne une augmentation de

\* multiplicateur keynésien

1<sup>er</sup> du PIB/habitant. La Chine et le Vietnam en sont un exemple. Pour garantir le développement, les fruits de la croissance doivent être également répartis (IB).

Il revient à l'Etat de corriger les disparités de bénéfices de la croissance afin qu'elle profite à tous. C'est la fonction de redistribution identifiée par MUSGRAVE (The Theory of public finance), aux côtés de celles de stabilisation du cycle et de allocation des ressources.

### Question 3

Dans sa note de juin 2015, l'EBC peut encore faire le bras de fer avec la BCE. Le CAE met en garde contre les dangers d'une inflation inférieure à 2% et s'interroge sur les nouveaux outils à disposition de la BCE qui n'atteint pas la cible malgré une politique monétaire accommodante depuis 2011.

Quels sont les outils dont dispose la BCE pour une politique monétaire européenne renouvelée ?

\* La BCE mène une politique monétaire accommodante (IA). Encouragée par Christine Lagarde dans son discours du 21 novembre 2013, la politique monétaire accommodante de la BCE maintient des taux d'intérêt bas, voire négatifs, depuis une dizaine d'années, pour augmenter la masse monétaire. Cette politique monétaire indépendante est du ressort de la BCE et non des Etats. Elle vise à remplir le mandat de la BCE, « la stabilité des prix » (art. 127 TFUE) en toute indépendance (art 135 TFUE). Cette indépendance de la politique monétaire a été identifiée comme une des caractéristiques qui une zone monétaire commune peut garantir, incompatible avec à la fois des taux de change fixes et une libre-circulation des capitaux (triangle d'incompatibilité de Mundell).

Cependant, les outils actuels ne suffisent pas à atteindre la cible (IB).

La BCE doit maintenir une cible d'inflation proche de mais inférieure à 2%, ce qu'elle ne réussit pas. Le taux taux moyen atteint 1% depuis 2015. Pourtant, la BCE a mis en place des outils de politique non-conventionnels à la suite de la

crise financière de 2008-2009 : guidage des anticipations, quantitatif easing, TLTRO, programme de achats d'obligations.

de la question de la création de nouveaux actifs à fin donc (IIA). A cet égard, les auteurs de la note citée proposent de réinstaurer le guidage des anticipations, par lequel la BCE annoncerait ses intentions dans l'espoir de provoquer un changement de comportement des agents. Cette stratégie de communication lui permettra d'être crédible, à l'égard de ce que l'a fait la Fed ou la Bank of England ("remonter les taux lorsque le chômage diminuera", en 2008). D. BLANCHARD propose, lui, de changer le rôle d'inflation à 6%. S'il apparaît aujourd'hui que FRIEDMAN se trompait lorsqu'il annonçait que « l'inflation est partout et toujours un phénomène monétaire », l'on peut changer le rôle (sans toutefois viser la masse monétaire) en visant un canal de transmission à l'économie autre.

Cette politique monétaire devra être coordonnée avec la politique budgétaire et inclure le prix en compte de l'environnement (IIB).

Pour éviter la dominance budgétaire (imposée par les traités actuels puisque l'article 130 du TFEU garantit l'indépendance de la BCE), la politique monétaire devra être synchronisée avec la politique budgétaire. Cela évitera la perte de crédibilité<sup>théoriquement</sup> de la BCE, que provoquerait par exemple une annulation de dette. Alors que la politique monétaire est commune, la politique budgétaire reste une prérogative nationale. L'endettement en commun dans le cadre des plans de relance & Next Generation EU et

le milliard du CFP constituent une amorce de politique budgétaire commune. Dans une note du CAE, pour une refonte du cadre budgétaire européen, MARTIN, RAGOT, PISAN i-FERRY proposent d'abandonner les critères numériques du Pacte de stabilité commun (3% déficit et 60% de dette publique) rendus obsolètes. À la place, les auteurs optent pour une offre de dette à 5 ans par pays et une instance budgétaire européenne capable d'intervenir en cas de politiques pro-cycliques d'un Etat. Enfin, la BCE devra prendre en compte le changement climatique dans sa future politique monétaire, notamment à travers l'inclusion dans les stress test des banques; via une fonction de recherche, prospective, investigation; et par une fonction monétaire classique (actifs verts, banque centrale du carbone portée par DELTA GOLLIER, ...).

#### Question 4

La fiscalité désigne la capacité de l'Etat à lever l'impôt et à en tirer des recettes. Elle porte sur différents types de taxes (TVA, impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, ...), variables selon les pays et dépendantes du cycle (impôt sur les sociétés - généralement moins de recettes en période de crise). Aujourd'hui, l'« fiscalité mondiale » rencontre encore des freins de la part de plusieurs pays, même si l'annonce d'une taxe minimum de 15% sur les multinationales par le G20 cet été est inédite.

Une fiscalité mondiale est-elle possible?

\*

Si elle n'est pas coordonnée, la fiscalité mondiale est impossible (IA).

Cette fiscalité peut prendre plusieurs formes comme une taxe sur les actifs, taxe sur les transactions immobilières, taxe sur les transactions financières<sup>(TF)</sup>. Cette dernière, imaginée par Keynes et reprise par TRAISIN est très difficile

à mettre en place. Si elle n'est pas universelle, cette taxe favoriserait un effet d'évasion vers les pays à la fiscalité la plus avantageuse (ex: le Suède a adopté une TTF de 0,1% en 1984, avant de l'abandonner en 1991). Actuellement, il existe toujours des pays réticents, malgré les recettes que procureraient leur appoter une telle taxe (245 Mds € en 2019 en France, record historique).

A l'échelle de l'Union européenne, le projet partiel (IB).

Portée par la France, le projet de fiscalité commençait au sein de l'UE est freiné par des pays comme la Belgique. Les difficultés portent notamment sur la taille de l'assiette et le critère de la localisation (pays de résidence et pays de destination). Il est donc suspendu pour le moment, l'unanimité étant requise.

Un début de fiscalité mondiale a été annoncé par le G20 (IA).

Le G20 s'est accordé sur une taxe minimale de 15% sur les multinationales, ce qui est insuffisant même si jugé suffisant par T. PIKETTY. Elle pourrait restreindre cette taxe à 15% alors qu'elle devrait être plus élevée. La question de la fiscalité des géants du numérique, les GAFAM, est également débattue. L'UE est réticente à l'idée d'une telle taxe compte-tenu du risque de représailles américaines. Toutefois, l'absence de localisation et les effets de réseau permettent aux plateformes numériques de pratiquer l'évasion fiscale et donc d'avoir des pratiques anti-concurrentielles (Plateformes numériques : réformer avant qu'il ne soit trop tard, CAF, cit. Zeddo).

Une fiscalité mondiale pourrait engendrer des recettes, au profit du développement (IB).

Une partie des recettes de la TTF française servirait à financer notre aide publique au développement. La taxe sur les billets d'avion finance par exemple UNITAID (Vaccins). La taxe de 15% minimum sur les multinationales pourrait engendrer 500 Mds USD de recettes par an selon B. Le Maire.

## Question 5:

Dans le contexte de l'accroissement démographique (9,8Mds d'êtres humains en 2050 selon l'ONU), la FAO alerte sur la nécessité d'augmenter la production alimentaire de 70% alors même qu'aujourd'hui 35% de la récolte est détruite faute de moyens de conservation, de transport ou à cause du gaspillage alimentaire. L'Union européenne, première productrice agricole au monde en a fait une priorité stratégique. La sécurité alimentaire désigne la capacité d'un Etat de fournir à sa population une alimentation suffisante, qui elle soit produite (autonomie) ou importée (dépendance).

La sécurité alimentaire est-elle un bien public européen?

\*

La sécurité alimentaire relève de deux biens publics mondiaux (IA).

Selon le rapport des PNUD et de la Banque mondiale de 1999 sur les biens publics mondiaux (BPM), 4 catégories sont identifiées :

- la santé,
- l'information et la connaissance,
- le paix et la sécurité,
- l'environnement (sauf les biens appropriables).

L'alimentation provenant de l'exploitation de biens appropriables est en contradiction avec cette dernière catégorie. Néanmoins, la sécurité alimentaire relève bien d'un BPM selon ce rapport.

Un bien public répond à deux critères : la non-exclusion (la consommation d'un bien n'empêche pas de consommer pour autrui) selon SAMUELSON et la non-rivalité (on ne peut empêcher la consommation de ce bien) selon MUSGRAVE. Un bien public européen revêt une dimension européenne en plus.

Les caractéristiques non-excluante et non-rival de la sécurité alimentaire sont contestables (IB).

En assurant la sécurité alimentaire européenne, l'Union pourrait rendre l'alimentation exclusive puisqu'elle pourrait interdire les exportations agricoles (barrières tarifaires, quotas). La production agricole est d'ailleurs déjà utilisée comme une arme commerciale par la Chine (ex: taxe des

importations de boeuf australien en représailles de la demande de l'Australie d'ouvrir une enquête à l'OMS sur le Chiv).

La sécurité alimentaire est un enjeu stratégique pour l'Europe (II A).

La politique européenne vise à protéger les consommateurs (normes), notamment compte-tenu des nombreux scandales alimentaires. Elle doit s'appliquer dans le respect de la concurrence loyale, afin que tous les pays du marché unique disposent des mêmes avantages. Les articles 107 à 109 du TFUE encadre les aides publiques au sein de l'UE, par exemple. Pour protéger les consommateurs, l'industrie agroalimentaire, identifiée comme un des cinq secteurs stratégiques par BONNEAU & WAKAA (Vulnérabilité des approvisionnements français et européens) doit être garantie par les Etats (ex: constitution de stocks de sécurité) dans le respect des normes internationales.

L'agriculture est un des domaines sensibles défendus par l'UE dans le cadre des négociations internationales (II B).

Le choc du TTIP (accord commercial avec les Etats-Unis) tient notamment à l'attachement des Européens aux appellations géographiques protégées (ex: Champagne ou Normandie) et au refus d'importer des produits américains non conformes aux normes européennes (ex: foie gras hormonés, OGM, ...).

## Question 6:

Une taxe carbone aux frontières est un mécanisme qui permet d'imposer les biens importés afin de réduire le dumping environnemental. Malgré des ambitions élevées en matière environnementale et une législation contraignante pour ses propres entreprises l'UE est la première importatrice nette de carbone au monde, compte-tenu des désajustements de législation. La Chine (25% des émissions de GES) et les Etats-Unis sont les deux plus grandes puissances émettrices de carbone au monde. Pour corriger ces désajustements, voici le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières entours en vigueur le 1/1/2023.

Quels sont les freins et les justifications du MACF?

\*

Le MACF participe de l'objectif de neutralité carbone de l'UE et l'aide à respecter ses engagements internationaux (IA).

L'UE s'est fixé pour objectif la neutralité carbone d'ici 2050 avec une baisse de -50% des émissions de GES en 2030, dans le cadre du respect de l'accord de Paris. Le Green Deal (déc. 2019) pose les bases de ces engagements et la nouvelle stratégie commerciale du 18/2/21 fait du respect de l'accord de Paris un préalable à tout accord commercial. C'est dans cette perspective globale de politique combinant croissance et respect de l'environnement que s'inscrit le MACF.

Le MACF vise à arrêter le dumping environnemental (IB).

Le MACF cherche à réguler les émissions de GES en taxant autant les entreprises hors UE que les entreprises européennes dans un souci d'harmonisation des législations et de ne pas désavantage les producteurs européens. Le MACF cherche à neutraliser le dumping environnemental. Il vise à internaliser les coûts sociaux engendrés par l'externalité négative qu'est la pollution.

Le MACF constituera une ressource propre à l'UE (IC).

Il permettra d'engendrer entre 5 à 14 Md€ de recette et pourra permettre de financer en partie le plan de relance de 750 Md€ « Next Generation EU ».

N°

1014

Le MACF doit être équitable et prend la forme d'un ETS (emission trading system) (TIA).

Afin d'être équitable et de s'appliquer à tous, le MACF prendra la forme d'un marché des droits à polluer («ETS», en anglais). Imaginé par l'OCDE, ce type de marché avait déjà été mis en place dans le cadre du Protocole de Kyoto (1995). Le 9/08/02, les Etats membres ont adopté le Package «fit for 55», qui vise une série de normes législatives pour une réforme de l'ETS européen. Cette solution vise à garantir l'équité de la régulation, comme l'explique la note de la DG pour un MACF, 2021.

Le MACF européen doit s'inscrire dans le respect des règles de l'OMC (II.B).

Il devra notamment respecter la clause de la nation la plus favorisée (art. 1 du GATT), le principe de traitement national (art. 3) qui vise la non-discrimination (les mêmes règles sont appliquées à tous les membres de l'OMC). Les ETS devront donc porter sur tous les produits importés, quelle que soit leur origine (résolution du Parlement européen du 10/03/01).

## Question 7

Mais que la part de l'industrie dans notre PIB était de 30% en 1980, elle est de 15% aujourd'hui. Cette déindustrialisation, caractérisée comme le recul de l'industrie dans notre production, explique en grande partie le déficit commercial chronique de la France (65 milliards en 2013). Les causes sont multiples et bien identifiées, ce qui permet d'amorcer un changement.

Comment expliquer la déindustrialisation de l'économie française ?

\* La déindustrialisation de l'économie française a trois explications (I):

D'abord, elle s'explique par une dégradation de la compétitivité due à un coût horaire élevé supérieur à celui de pays comme l'Allemagne (+10% entre 2000 et 2014 VS +30% pour la France sur la même période) et à un positionnement sur la production de produits de moyenne gamme où nous sommes

rattrapés par des pays comme la Chine. Ensuite, la France a perdu des parts de marché à l'export, notamment parce qu'elle a moins d'entreprises exportatrices mais beaucoup de firmes multinationales. Enfin, une série de politiques contracycliques ont accentué la déindustrialisation de la France.

Cependant, la France dispose de nombreux atouts (IIA). Ses réseaux de transports, la qualité de ses infrastructures, le niveau d'éducation de sa main-d'œuvre sont autant d'atouts mis en avant par la puissance publique. Ils permettent notamment de capter les IDE, ce qui vaut à la France d'être au 13<sup>e</sup> rang mondial (2019) des bénéficiaires d'IDE. Ces atouts sont mis en avant lors des Sommets Choose France 55, par exemple, dont l'édition 2019 a permis d'attirer 3,5 Mds € d'IDE et de créer 7000 emplois.

Par ailleurs, la France a déjà amorcé un changement de politique en faveur d'une reconversion (IIB).

La France cherche à préserver le vivier d'entreprises exportatrices en encourageant les PME. C'est ce « Middleland » qui permet à l'allemande de conserver des parts de marché à l'export supérieures à celles de la France. Les projets comme French Tech 100 visent à aider les start-up de la technologie pour qu'elles deviennent des leaders sur le marché mondial de demain. Ensuite, la France a commencé à se repositionner sur des secteurs à haute valeur ajoutée. Enfin, le diagnostic est posé et les solutions identifiées, il ne reste plus qu'à réunir les conditions politiques et sociales favorables au changement.

## Question 8

Au sujet de la Chine, Michel Lien du Leyen a dit qu'elle était « un partenaire commercial, un concurrent économique et un rival systémique », illustrant l'ambivalence du rapport entre eux avec la première puissance économique (depuis 2013). La relation commercial avec la Chine n'est pourtant pas toujours celle que l'UE peut attendre d'un partenaire.

Quels sont les enjeux économiques du commerce avec la Chine ?

\*

La Chine est le 1<sup>e</sup> fournisseur de l'UE (IA).

Depuis 2000, la Chine est le 1<sup>e</sup> partenaire commercial de l'UE passant devant les Etats-Unis affaiblis par la crise sanitaire. Le montant total des échanges avec les USA était de 550 Mds€ contre 586 Mds€ pour la Chine. Par ailleurs, ces échanges ont augmentés entre 2013 et 2020. Enfin, la Chine est le seul partenaire de l'UE avec qui elle a un déficit commercial (-183 Mds€) en 2020.

C'est dans ce contexte que s'est négocié l'accord global sur les investissements (AGI). (IB).

Dans une volonté de rééquilibrer la relation avec la Chine et de filtrer les investissements, l'UE a donné son accord de principe pour un AGI le 30/12/20. Cependant, il n'a pas encore été accepté par la Commission, notamment parce qu'il ne prévoit pas de mécanismes de sanctions aux subventions chinoises. Plus largement, il vise à garantir aux Européens un accès au marché chinois pour leurs entreprises, à instaurer des règles transparentes et équitables (notamment en matière d'IDG) et à prendre en compte le développement durable (sans toutefois de mécanisme contraignant). Cet accord n'est pas le seul qui a négocié la Chine. Elle a notamment conclu un <sup>1<sup>re</sup> Regional Comprehensive Economic Partnership avec 16 Etats de la région Asie,</sup>

dont des alliés traditionnels des USA.

Un des enjeux commerciaux avec la Chine est de tirer profit de sa nouvelle politique commerciale offensive (II).

Dans le contexte de guerre commerciale avec les USA, P. GUY recommande de privilier une solution multilatéral. A. SAPIR (Avis de tempête sur le commerce mondial quelle stratégie pour l'Europe, juillet 2018, CAE) recommande lui de mener une politique de la triangulation pour mener avec la Chine une pression sur les USA et la levée de la paralysie de l'ORD et s'allier avec les USA pour faire respecter le multilatéralisme à la Chine.

Ensuite, un des enjeux pour l'Europe est de tirer profit du projet des Nouvelles routes de la Soie qui, en 2049 devrait relier 63 pays par voies terrestres et maritimes. L'Europe insiste sur la réciprocité.

Enfin, la politique commerciale vis-à-vis de la Chine doit s'adapter au concept de double circulation → annoncé par Xi Jinping en mars 2013 et qui consiste à une ouverture des marchés intérieur (forte hausse de la demande depuis l'émergence d'une classe moyenne et de la hausse du pouvoir d'achat) et une fermeture vers l'extérieur, sur le modèle de l'économie américaine.

Nº

... / ...

Nº

... / ...